



Commune  
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire  
**COMMUNE DE LHERM**

*Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret*

Feuillet n°

Arrêté du  
11/07/2023

**ARRÊTÉ PORTANT**  
**règlementant de la circulation repas de quartier de la**  
**rue Saint-André**

Acte n° 2023-6.1/80

Le Maire de Lherm,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'organisation du repas de quartier, Rue Saint-André, prévu le samedi 23 septembre 2023

Pour ces motifs,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : la circulation sur la Rue Saint-André sera interdite du n°2 bis au n°8, le 23 septembre 2023 de 17h00 à 00h00

**ARTICLE 2** : la signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3** : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**ARTICLE 4** : le Commandant de Gendarmerie de Muret, le Maire de Lherm, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Pour le Maire,  
Brigitte BOYÉ, Adjointe